



PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE VISA

A t t e n t i o n !

1. Seuls les documents originaux sont acceptés. Ceux-ci pouvant être exigés à l'entrée au Gabon lors des différents contrôles de police, il est vivement recommandé de faire des photocopies ;
2. La présence physique du demandeur est exigée. Pour les agences, ne sont acceptés que les dossiers des personnes voyageant dans le cadre professionnel ;
3. Le dossier refusé n'est pas restitué et le refus n'est pas motivé ;

Le dossier complet doit être constitué des pièces suivantes :

- 1 passeport en cours de validité (6 mois au minimum) ;
- 1 formulaire de demande de visa dûment rempli ;
- 1 photo d'identité en couleur ;
- 1 copie du billet d'avion aller/retour ;
- 1 copie du passeport (page de validité) ;
- 1 copie du certificat international de vaccination (le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire) ;
- 1 justificatif de l'activité professionnelle (carte d'identité, carte professionnelle...) ;
- L'original et une copie du certificat d'hébergement délivré par une mairie gabonaise (l'hébergeant doit fournir à son invité une copie de sa pièce d'identité et ses trois derniers bulletins de salaire) ; ou l'original d'une autorisation d'entrée délivrée par la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration ; ou l'original d'une réservation d'hôtel y compris l'original de la facture de paiement des nuitées ;
- 1 attestation d'assurance couvrant les frais médicaux et de rapatriement ;
- 1 justificatif de moyens d'existence pour la durée de séjour (carte bancaire, chèque de voyage...) ;
- 55 euros de frais de chancellerie en espèces ou 110 euros pour un visa en urgence. En cas de refus, les frais encaissés ne sont pas remboursés ;
- 1 copie du titre de séjour en France (sauf pour les ressortissants de l'UE)

Observation : Les personnes ayant la double nationalité française et gabonaise doivent fournir une attestation sur l'honneur indiquant qu'elles vont rendre visite à leurs familles au Gabon. Pour cela, elles doivent produire une copie de leur passeport gabonais ou l'original de l'acte de naissance.

Horaires :

Dépôt des dossiers : de 9 heures à 11 h 30 de lundi à jeudi ;

Retrait des visas : de 16 heures à 17 h 30 de lundi à jeudi

Délai normal : 3 jours ; délai express : 24 heures